

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 73<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 8 OCTOBRE 2020, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 12 NOVEMBRE 2020

**PROCÈS-VERBAL DE LA 73<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 8 OCTOBRE 2020, PAR CONFÉRENCE WEB**

---

**PRÉSENTS**

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon

**ABSENTS**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**INVITÉS**

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, en y ajoutant les points 9.1 à 9.4.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de la 72<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 septembre 2020
  - 3.2. Procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2020
  - 3.3. Procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 septembre 2020
4. Administration et finances
  - 4.1. Correspondance
5. Ressources humaines
  - 5.1. Nomination de l'employée no 40052
6. Ententes et partenariats
  - 6.1. IQ – Comité de développement régional Nord-du-Québec
  - 6.2. PDZA – Avenant n° 4 au protocole d'entente
  - 6.3. PDZA – Reddition de comptes révisée
7. Programmes de soutien au développement social
  - 7.1. PDC-059 – Nord-du-Québec en création 2021 – REG
  - 7.2. PIEC-041 – Acquisition et développement d'une nouvelle base de données – REG
  - 7.3. FCR-104 – Formations et accompagnement - REG
  - 7.4. Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
8. Programmes de soutien au développement économique
  - 8.1. PPE-006 – Étude de faisabilité et démarrage pour un projet multirésidentiel - LSQ
9. Divers
  - 9.1. Composition du Comité de développement régional d'Investissement Québec
  - 9.2. Proposition de nomination d'un observateur au conseil d'administration de la Société ferroviaire Qc Rail S.E.C.
  - 9.3. La Grande Alliance
  - 9.4. Consultation pour la redéfinition des compétences, des fonctions et des pouvoirs du GREIBJ
10. Prochaine séance
11. Questions du public
12. Levée de la séance

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 72<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la 72<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 septembre 2020 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 72<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 septembre 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3.2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-03**

D'ADOPTER le procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3.3. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 septembre 2020 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-04**

D'ADOPTER le procès-verbal d'une séance du comité exécutif tenue le 24 septembre 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 5 septembre au 2 octobre 2020 est déposée pour information.

## 5. RESSOURCES HUMAINES

### 5.1. NOMINATION DE L'EMPLOYÉE NO 40052

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-05**

**DE CONFIRMER** l'embauche de l'employée no 40052.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6. ENTENTES ET PARTENARIATS

### 6.1. IQ – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL NORD-DU-QUÉBEC

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-06**

**D'AUTORISER** madame Marie-Claude Brousseau à siéger au Comité de développement régional Nord-du-Québec d'Investissement Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2. PDZA – AVENANT N° 4 AU PROTOCOLE D'ENTENTE**

L'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé en 2016 un protocole d'entente pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole sur le territoire.

Conformément au protocole d'entente, un portrait préliminaire a été élaboré, mais des modifications ont dû être apportées au plan de financement et au projet dans son ensemble.

Un avenant doit être signé entre les parties afin de refléter l'exactitude du projet.

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées au Plan de développement de la zone agricole sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James (Plan);

**CONSIDÉRANT QU'**un avenant au protocole d'entente relatif au Plan entre l'Administration régionale Baie-James et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est nécessaire afin de refléter ces modifications.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-07**

**D'ACCEPTER** l'avenant n°4 au protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole, et ce, dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement.

**D'AUTORISER** le président à signer ledit avenant pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3. PDZA – REDDITION DE COMPTES RÉVISÉE**

Le conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a adopté, le 18 juin 2020, la reddition de comptes du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), incluant le portrait, le diagnostic et les pièces justificatives qui y sont reliés.

À la suite de la transmission de la reddition de comptes et considérant que le projet et le plan de financement ont été modifiés en cours d'élaboration, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a soumis à l'ARBJ un projet d'avenant faisant état de ces modifications.

De ce fait, et suivant la signature de l'avenant n° 4 du protocole d'entente relatif à l'élaboration du PDZA entre l'ARBJ et le MAMH dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement, une version révisée de la reddition de comptes à transmettre au ministère est déposée pour approbation, et ce, afin de clore le dossier.

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a adopté et transmis une première version de la reddition de comptes relative au Plan de développement de la zone agricole dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement;

**CONSIDÉRANT QU'**en cours d'élaboration, le projet de Plan de développement de la zone agricole et son financement ont été modifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées sont reflétées dans l'avenant n° 4 au protocole d'entente relatif à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole entre l'ARBJ et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT** la nécessité de transmettre une version révisée de la reddition de comptes au MAMH afin de recevoir le versement final prévu au protocole d'entente entre les parties.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-08**

**D'ADOPTER** la reddition de comptes révisée intitulée « Fonds conjoncturel de développement - Rapport final »;

**DE TRANSMETTRE** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la reddition de comptes révisée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **7.1. PDC-059 – NORD-DU-QUÉBEC EN CRÉATION 2021**

Le projet consiste en une exposition virtuelle qui vise à rassembler les artistes et artisans de la région. Cet événement régional récurrent contribue à faire rayonner le talent artistique d'ici sur le Web. Le thème de 2021 est « L'expression en bleu ». Une formation sera offerte aux participants pour qu'ils puissent produire leur propre vidéo de présentation. Celles-ci seront diffusées lors de l'événement Facebook. Des photos des artistes, des artisans et de leurs œuvres seront prises localement par des photographes professionnels. Les albums photo qui seront créés seront aussi diffusés lors de l'événement.

Les artistes et artisans participants seront également encouragés à faire des vidéos en direct au cours de cette semaine thématique. L'accompagnement auquel ils auront accès lors de cette exposition virtuelle et les compétences qu'ils auront développées leur permettront de rester actifs sur les médias sociaux.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à la professionnalisation des artistes et artisans de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative aura un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet encourage l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux artistes et artisans de toute la région de se faire connaître et de tisser des liens entre eux;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente de développement culturel 2019-2020.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2020-10-08-01**

**D'ACCORDER** à BABA une subvention pour la réalisation de son projet « Nord-du-Québec en création 2021 - REG ». Cette subvention correspondra à 62 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 12 397 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** la somme de 5 000 \$ soit prélevée à même le fonds culturel régional.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 9 918 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 479 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2. PIEC-041 – ACQUISITION ET DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE BASE DE DONNÉES - REG**

La Ville de Lebel-sur-Quévillon a émis le souhait de se dissocier des projets régionaux de la Société d'histoire régionale de Chibougamau.

La Société d'histoire régionale de Chibougamau désire acquérir et développer le logiciel Constellio qui est la norme en gestion documentaire et l'outil utilisé par la BANQ et par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ce logiciel permettra à l'organisme de bénéficier d'une solution standardisée qui facilitera l'échange d'information avec les bailleurs de fonds. Cette nouvelle acquisition assurera une meilleure accessibilité des contenus historiques et culturels sur tout le territoire jamésien (recherches, documents numérisés, etc.).

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise l'acquisition et le développement d'une plateforme régionale qui permettra la diffusion d'archives en ligne pour l'ensemble des villes et localités, à l'exclusion de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, comme demandé par cette dernière.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2020-10-08-01**

**D'ACCORDER** à la Société d'histoire régionale de Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « Acquisition et développement d'une nouvelle base de données – REG ». Cette subvention correspondra à 10 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.3. FCR-104 – FORMATIONS ET ACCOMPAGNEMENT - REG**

L'acquisition d'une nouvelle base de données par la Société d'histoire régionale de Chibougamau (SHRC) permettra de centraliser toute l'information détenue sur ses fonds d'archives et ses collections, en plus d'offrir une meilleure accessibilité des contenus historiques et culturels sur tout le territoire jamésien (recherches, documents numérisés, etc.). Il s'agit d'un projet de trois ans.

L'acquisition et le développement de la base de données se feront la première et la deuxième année. Au cours de la troisième année, une tournée de formation d'une heure et demie dédiée aux ressources municipales de chaque ville et localité sera organisée (en présentiel ou à distance, selon le contexte sanitaire lié à la COVID-19). Ces formations permettront d'offrir du support localement aux citoyens et aux organismes dans leurs recherches.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional;



**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à élever le niveau de connaissances du patrimoine culturel de la région en favorisant le développement d'expertise en matière historique et patrimoniale et en soutenant sa mise en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aura un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance des Jamésiennes et Jamésiens;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet donne accès et entraîne la participation des citoyennes et citoyens à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture en région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à 3 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente de développement culturel 2019-2020.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFRCR-2020-10-08-01**

**D'ACCORDER** à la Société d'histoire régionale de Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « Formations et accompagnement ». Cette subvention correspondra à 74 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 86 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 000 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Des projets ont été présentés à la direction générale depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la direction générale pour le projet mentionné ci-après.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-09**

**D'ENTÉRINER** la décision de la direction générale d'octroyer une subvention de 5 000 \$ pour le projet PDC-060 – Fresque phase 1 « Mythique Eeyou-Istchee ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Monsieur Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) et madame Julie Rivard se sont retirés des discussions en séance privée et se retirent également des discussions et de la décision concernant le point suivant.*

## **8. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **8.1. PPE-006 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DÉMARRAGE POUR UN PROJET MULTIRÉSIDENTIEL - LSQ**

La rareté de logements à Lebel-sur-Quévillon constitue un problème important pour les instances locales et régionales. Malgré l'effervescence économique vécue sur le territoire de la ville, les gens et nouveaux arrivants peinent à trouver un logement. C'est dans cette optique que le Comité 5000 entend réaliser l'étude de préfaçabilité pour un complexe immobilier multirésidentiel exécutée par le Groupe de Ressources Techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava (GRTATU). Il évaluera la possibilité de construire un tel complexe qui comprendrait des 3 ½, des 4 ½ et des 5 ½. Plus spécifiquement, le GRTATU procèdera à une analyse du marché, produira une étude technique et une étude financière et préparera une recommandation à l'organisme sur la forme juridique qui est à privilégier pour ce type de projet.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à trouver une solution tangible à une problématique qui freine le développement du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'appuie sur une démarche structurée;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu investira dans le projet.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPPE-2020-10-08-01**

**D'ACCORDER** à Comité 5000 inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Étude de préfaçabilité pour un complexe immobilier multirésidentiel ». Cette subvention correspondra à 50 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 13 560 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 10 848 \$, sera remise au promoteur à la signature de la convention d'aide financière;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 712 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Monsieur Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon) et madame Julie Rivard se joignent à nouveau pour la suite de la séance.*

## **9. DIVERS**

### **9.1. COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**Investissement Québec (IQ) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont annoncé la mise en place de comités de développement régional dans chacune des 17 régions administratives du Québec, le 18 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** ces comités ont pour mission de cibler les entreprises de leur région qui ont un potentiel de retombées importantes dans leur milieu et de les mettre en lien avec les experts d'IQ tout en favorisant l'élaboration et la sélection des projets susceptibles d'accroître le développement économique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les comités devront proposer les priorités d'investissement pour leur région;

**CONSIDÉRANT QUE** les comités sont formés d'une douzaine de membres représentatifs de l'écosystème économique local, soit des acteurs du milieu des affaires et du développement économique de la région concernée, ainsi que d'experts d'IQ et du MEI;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la composition dudit comité pour la région Nord-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** pour favoriser la réalisation des mandats du comité et pour que sa composition permette de relever les enjeux de l'ensemble du territoire, il y a lieu qu'il y ait une représentation territoriale dans la composition du comité.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyé par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-10**

**DE DEMANDER** à Investissement Québec et au ministère de l'Économie et de l'Innovation d'ajouter des membres au comité de développement régional, et ce, afin qu'il y ait une représentation territoriale des membres provenant du milieu des affaires ou du développement économique.

**QUE** la région joue son rôle dans l'écosystème en participant au processus de sélection pour ses nouveaux membres et le remplacement des membres déjà sur le comité, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN OBSERVATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ FERROVIAIRE QC RAIL S.E.C.**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que porte l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) au projet de corridor nordique pour la circulation des biens et services;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet QcRail a reçu l'appui de l'ARBJ par voie de résolution en février 2019 (ARBJCA-2019-02-14-16);

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant cette décision, un comité de travail a été mis en place avec des représentants régionaux et de QcRail;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est pertinent pour positionner la région et le plein potentiel de son développement économique.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-11**

**DE PROPOSER** la candidature M. Régis Simard, directeur général de la Table jamésienne de concertation minière, comme membre observateur au conseil d'administration de la Société ferroviaire Qc Rail S.E.C.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3. LA GRANDE ALLIANCE**

Les administrateurs souhaitent que ce point soit ajouté à l'ordre du jour des prochaines séances privées afin d'effectuer les suivis de ce dossier de façon statutaire.

**9.4. CONSULTATION POUR LA REDÉFINITION DES COMPÉTENCES, DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS DU GREIBJ**

Suivant la correspondance de la Ville de Chapais en date du 24 août dernier et les échanges des administrateurs des deux dernières séances, une correspondance sera transmise à la Ville de Chapais indiquant que l'ARBJ ne tiendra pas d'exercice de consultation locale concernant le sujet en titre.

**10. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 12 novembre prochain comme prévu au calendrier.

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-10-08-12

DE LEVER la séance à 14 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
René Dubé, président

\_\_\_\_\_  
André Elliott, secrétaire